2013-2014 T2

T2 AIDE JURIDIQUE ONTARIO
APERÇU TRIMESTRIEL DE LA PERFORMANCE 2013-2014

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

À PROPOS D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

AJO aide les Ontariennes et Ontariens financièrement admissibles à obtenir les services suivants :

AVOCATS DE SERVICE

Les avocats de service évaluent rapidement les problèmes juridiques des personnes et fournissent des conseils, des renseignements et un service de représentation à celles qui autrement se présenteraient au tribunal sans représentation ni assistance.

SERVICES TÉLÉPHONIQUES SANS FRAIS

Le centre d'appel donne des renseignements au sujet des services d'aide juridique et de l'admissibilité aux différents services et répond aux questions sur les demandes d'aide juridique, et ce, en plus de 200 langues.

CONSEILS JURIDIQUES SOMMAIRES

Les personnes qui appellent la ligne sans frais d'AJO et qui sont financièrement admissibles obtiennent jusqu'à 20 minutes de conseils d'un avocat sur des questions de droit criminel, de droit de la famille ou de droit de l'immigration.

CLINIQUES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES

AJO finance 77 cliniques juridiques communautaires qui peuvent apporter une assistance pour des questions de logement et d'aide gouvernementale, pour des appels en droit civil ainsi que pour des affaires relevant des tribunaux administratifs.

CERTIFICATS

S'ils sont financièrement admissibles et que leur affaire le justifie, les clients peuvent déposer une demande de certificat qui couvrirait les honoraires d'un avocat.

POINTS SAILLANTS : LIGNE D'ASSISTANCE DU PROGRAMME DE DÉJUDICIARISATION POUR LES JEUNES

La ligne d'assistance du programme de déjudiciarisation pour les jeunes d'AJO est mise à la disposition des adolescents et adolescentes de moins de 18 ans qui sont accusés d'un crime non violent comme le vandalisme ou le vol.

La ligne d'assistance du programme de déjudiciarisation pour les jeunes (1 800 265-0451 ou 1 800 561-2561) fournit par l'entremise de messages automatisés des renseignements sur les sujets ci-dessous :

- À quoi s'attendre d'une comparution devant le tribunal et comment s'y préparer;
- Des explications sur la manière de faire retirer les accusations portées contre un jeune par le recours à des « sanctions extrajudiciaires » comme :
  - Effectuer des travaux communautaires
  - Écrire une lettre d'excuses
  - Suivre une formation et se soumettre à un traitement.

Les personnes qui appellent la ligne ont aussi la possibilité de laisser un message. Un avocat de service d'AJO les rappellera et leur fournira 20 minutes de conseils juridiques sommaires gratuits.

Au cours du deuxième trimestre, 77 personnes, dont la plupart étaient des adolescents et leurs parents connaissant mal le système judiciaire, ont appelé la ligne d'assistance. En 2012, au total 348 personnes ont utilisé ce service.

SERVICES OFFERTS AUX CLIENTS Services téléphoniques sans frais d'Aide juridique Ontario. Les appels sont orientés vers deux niveaux.

Niveau 1

Pour chaque client, l'agent détermine les services qui répondent à ses besoins juridiques ou le redirige vers d'autres programmes.

4,4 %

Le nombre d'appels à ce niveau a baissé de 4,4 %, passant de **67 337** au 2e trimestre de l'exercice précédent à **64 365** au 2e trimestre du présent exercice.

3 min 56 s : la durée moyenne des appels au 2e trimestre contre 3 min 49 s à la même période de l'exercice précédent.

1 MIN 4 S

Le temps d'attente moyen au 2e trimestre contre **1 min 18 s** à la même période de l'exercice précédent.

Niveau 2

L'agent évalue l'admissibilité financière des clients, leur fournit des renseignements juridiques ou les redirige vers des avocats à l'emploi d'AJO qui leur donneront des conseils juridiques en droit criminel, en droit de la famille et en droit de l'immigration. C'est à ce niveau que se font les demandes d'aide juridique.

37 %

Le nombre d'appels à ce niveau a baissé de 37 %, passant de **38 393** au 2e trimestre de l'exercice précédent à **24 201** au 2e trimestre du présent exercice. Les clients qui ont besoin de conseils juridiques sommaires (CJS) peuvent maintenant être acheminés du niveau 1 directement aux avocats des CJS sans passer par le niveau 2.

16 min 37 s : la durée moyenne des appels au 2e trimestre contre 16 min 32 s à la même période de l'exercice précédent.

2 MIN 22 S

Le temps d'attente moyen au 2e trimestre contre 6 min 16 s à la même période de l'exercice précédent.

Les services menant à une décision offerts par les avocats de service

Les services menant à une décision aident les dossiers à progresser en vue d'un règlement.

14 433 Les avocats de service ont procuré 14 443 mesures d'assistance à la progression des dossiers en droit civil et en droit de la famille au cours des deux premiers trimestres de l'exercice financier; ce montant était de 15 551 à la même période de l'exercice précédent.

Les services menant à une décision en droit civil et en droit de la famille comprennent les services suivants :

- Plaider d'une motion urgente
- Obtenir une ordonnance sur consentement
- Plaider une motion/requête ou un ajournement
- Apporter son appui aux instances relatives à l'exécution d'une ordonnance
- Apporter son appui aux audiences concernant une ordonnance alimentaire entre les ressorts
- Participer aux audiences sur les soins et la garde provisoire, la révision du statut de l'enfant et l'appréhension en vertu de la LSEF
- Mener des audiences de libération conditionnelle et des audiences disciplinaires

45 370 Les avocats de service ont procuré 45 370 mesures d'assistance à la progression des dossiers en droit criminel au cours des deux premiers trimestres de l'exercice financier; ce montant était de 51 844 à la même période de l'exercice précédent.

Les services menant à une décision en droit criminel comprennent les services suivants :

- Procès
- Retrait de toutes les accusations
- Plaidoyer de culpabilité; intervention avant sentence
- Observations de type *Gladue*
- Instance relative à la mise en liberté provisoire par voie judiciaire
- Déjudiciarisation / sanctions extrajudiciaires
- Engagement de ne pas troubler l'ordre public / engagement
- Audience portant sur l'annulation d'un mandat d'arrêt décerné en séance
- Audience portant sur une ordonnance d'évaluation de la santé mentale et de révision de la peine
- Appels *de novo*

Nombre de personnes aidées par un avocat de service

Le nombre d'interventions des avocats de service en droit criminel, du service des CJS et des travailleurs juridiques d'AJO a chuté de 3,8 % lors du 2e trimestre ce qui concorde avec la réduction du nombre d'accusations criminelles dans l'ensemble de la province.

Le nombre d'interventions des avocats de service en droit civil a augmenté de 4 % au cours du 2e trimestre ce qui concorde avec l'augmentation du soutien aux avocats de service en droit de la famille.

	2013-2014	2012-2013
Criminel	284 211	295 322
Civil	111 140	106 915
TOTAL	395 351	402 237

CERTIFICATS D'AIDE JURIDIQUE

Certificats délivrés

	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014
Droit criminel	30 562	28 957
Droit de la famille	9 857	10 019
Droit de l'immigration et des réfugiés	5 169	2 488
Autres causes civiles	2 146	2 217
Total	47 734	43 681

86,3 %

Taux d'acceptation en date de septembre 2013

GESTION DES CAUSES MAJEURES (GCM)

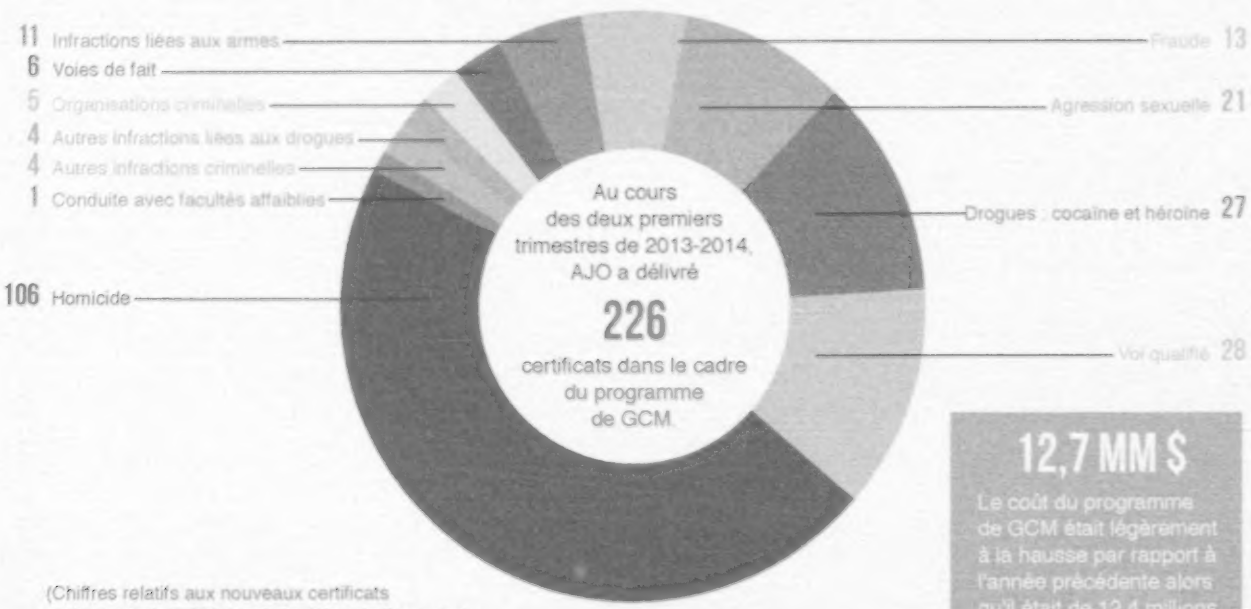

(Chiffres relatifs aux nouveaux certificats relevant de la GCM depuis le début de l'exercice)

12,7 MM $

Le coût du programme de GCM était légèrement à la hausse par rapport à l'année précédente alors qu'il était de 12,4 millions de dollars.

LE POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Budget de fonctionnement (en millions de dollars)	DDE	DDE	DDE	DDE 2013-2014	
	DDE sept. 2012 Réel	DDE sept. 2013 Réel	DDE sept. 2013 Budget	Estimation	Budget
Governement de l'Ontario	172,512 $	**173,407 $**	173,407 $	350,049 $	350,049 $
Fondation du droit de l'Ontario	10,536	**10,458**	11,229	22,120	22,118
Contributions des clients	6,496	**5,266**	8,081	11,000	15,665
Clients et autres recouvrements	0,289	**0,680**	0,350	1,100	0,700
Recettes diverses	0,428	**0,527**	0,348	0,995	0,695
TOTAL DES PRODUITS	190,261 $	190,338 $	193,415 $	385,264 $	389,227 $
Dépenses pour les activités principales					
Programme de certificats – GCM	12,422 $	**12,714 $**	13,743 $	26,049 $	27,549 $
Programme de certificats d'aide juridique – Autres	79,587	**73,338**	74,940	143,719	145,219
Bureaux de services aux clients	5,362	**6,263**	7,034	15,720	16,220
Programme des cliniques	36,821	**36,933**	38,634	78,104	76,802
Programme des avocats de service	21,960	**23,198**	24,624	48,277	48,277
Projets d'innovation des services	0,325	**0,137**	0,603	0,715	1,215
TOTAL DES DÉPENSES POUR LES ACTIVITÉS PRINCIPALES	156,477 $	152,583 $	159,578 $	312,584 $	315,282 $
Soutien aux fournisseurs de services	2,436 $	**2,514 $**	2,679 $	5,281 $	5,481 $
Frais administratifs	13,728	**14,925**	16,805	32,843	34,543
Autres dépenses	2,545	**3,279**	3,648	8,213	9,773
Soutien aux programmes	9,597	**10,270**	10,065	23,648	24,148
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**184,783 $**	**183,571 $**	**192,775 $**	**382,569 $**	**$389,227 $**
SURPLUS / (DEFICIT)	**5,478 $**	**6,767 $**	**0,640 $**	**2,695 $**	**– $**

Aide juridique Ontario
40, rue Dundas Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2H1
Téléphone : 416 979-2352
Numéro sans frais : 1 800 668-8258
Télécopieur : 416 979-8669
Courriel : info@lao.on.ca
www.legalaid.on.ca